REPUBLIQUE FRANCAISE

AP-2025-71 / DIRECTION DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 15/07/2025

Délibération n° AP-2025-71 – Schéma territorial de l'Autonomie 2025-2029

L'an deux mil vingt cinq et le mardi 15 juillet à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FEREIRA, Président.

Etaient présents : Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Philippe BOUBA, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, M. Jessi AMERICAIN, M. Julnor BELIZAIRE, Mme Christiane BARBE, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, M. Jean-Claude LABRADOR, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. Christian NOKO, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Keena Annick LEONCE

Etaient représentés : Monsieur Gabriel SERVILLE a donné procuration à Madame Annie ROBINSON CHOCHO, Madame Muriel BRIQUET a donné procuration à Monsieur Jessi AMERICAIN, Monsieur François BAGADI a donné procuration à Monsieur Philippe BOUBA, Madame Audrey MARIE a donné procuration à Monsieur Pierre DESERT, Monsieur Albéric BENTH a donné procuration à Monsieur Jean-Claude LABRADOR, Madame Nelly DESMANGLES a donné procuration à Monsieur Julnor BELIZAIRE, Monsieur Lucien ALEXANDER a donné procuration à Monsieur Patrick COSSET, Madame Marie-Lucienne RATTIER a donné procuration à Monsieur Christian NOKO, Monsieur Enrico WILLIAM a donné procuration à Madame Christiane BARBE

Etaient absents : M. Jean-Paul FEREIRA, M. Thibault LECHAT VEGA, Mme Patricia SAID, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, M. Emmanuel PRINCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Sherly ALCIN, Mme Catherine LÉO, Mme Isabelle PATIENT, M. Denis GALIMOT, Mme Magda SOESANNA, M. Félix DADA, M. Boris CHONG-SIT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Crépin KEZZA, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, M. René MONERVILLE, M. Claude PLENET, M. François RINGUET, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Mirta TANI, Mme Sergina TELON, Mme Isabelle VERNET, M. Benfélino WAARHEID, M. Akama OPOYA, M. Rodolphe ALEXANDRE

Vu la Constitution,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-4 et suivants ;

Vu le rapport n° AP-2025-67-22 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis du CESECEG (Conseil Economique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Education de Guyane)

Entendu l'avis de la commission Enfance, Santé, Action et cohésion sociale et Autonomie du 09/07/2025

Vu le PV de carence du 10/07/2025 ;

Considérant le précédent schéma territorial de l'autonomie 2020-2024.

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2025-67-22

ARTICLE 1 : **VALIDE** le schéma territorial de l'autonomie pour les années 2025-2029.

ARTICLE 2 : **VALIDE** la mise en place des organes de gouvernance et de pilotage ainsi que le programme d'actions à déployer.

ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Président de l'Assemblée de Guyane à signer au nom et pour le compte de la Collectivité Territoriale de Guyane tous les documents s'y afférents.

ARTICLE 4 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane.

22 POUR	M. Gabriel SERVILLE, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Philippe BOUBA, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, M. Jean-Claude LABRADOR, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. Christian NOKO, Mme Marie-Lucienne RATTIER, M. Jocelyn Roger THERESE, M. Enrico WILLIAM, Mme Keena Annick LEONCE
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
NUL(S)	

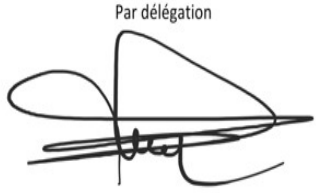
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 15 juillet 2025.

Date d'envoi en préfecture : 28/07/2025
Date de retour préfecture : 28/07/2025
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20250715-lmc176559-DE-1-1
Publiée le : 28/07/2025

* Le 1er Vice-Président

Par délégation



Jean-Paul FEREIRA